



CDB



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/4/1  
3 février 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL  
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR  
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION  
Quatrième réunion  
Montréal, 7-11 mai 2012

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1. Bureau;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3. Organisation des travaux.
3. Mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :
  - 3.1. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris l'établissement d'objectifs nationaux et l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
  - 3.2. Examen des progrès accomplis pour appuyer les Parties en matière de renforcement des capacités, promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et améliorer le centre d'échange et la coopération technique et scientifique.
4. Message adressé à la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20).
5. Intégration de la diversité biologique dans les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement.
6. Mobilisation des ressources : mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources et progrès accomplis dans l'évaluation des besoins et des lacunes en matière de financement.
7. Mécanisme financier : examen de FEM-5 et besoins pour FEM-6.
8. Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales, et engagement des parties prenantes:
  - 8.1. Coopération avec d'autres conventions;
  - 8.2. Engagement auprès des entreprises.
9. Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la diversité biologique

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité, dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

pour le développement.

10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.

-----